



**AFRICANDEFENDERS**  
Pan-African Human Rights Defenders Network



**AGIR ENSEMBLE**

POUR LES DROITS HUMAINS



**L'OBSERVATOIRE**  
pour la Protection des  
Défenseurs des Droits Humains



**TOURNONS LA PAGE**  
Pour l'alternance démocratique  
en Afrique

## Libérez Oumar SYLLA et Ibrahima DIALLO !

### Il faut immédiatement mettre un terme à la répression systématique des défenseurs des droits humains en Guinée

**Le samedi 30 juillet 2022, Oumar SYLLA et Ibrahima DIALLO ont été arrêtés par la junte militaire au pouvoir en Guinée.** Oumar SYLLA, alias Foniké Menguè, coordinateur du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC) et coordinateur adjoint de Tournons La Page Guinée (TLP-Guinée), a été arrêté à son domicile vers 1h40 du matin. Ibrahima DIALLO, coordinateur de TLP-Guinée et responsable des opérations du FNDC, a été également arrêté aux environs de 18h à son domicile. Les deux militants ont été arrêtés séparément de façon violente par des militaires et gendarmes encagoulés et lourdement armés puis emmenés vers une destination inconnue. Le FNDC n'a pas hésité à qualifier ces arrestations de "kidnapping". Pendant toute la journée, la famille d'Oumar SYLLA n'a pas été informée de sa localisation. Ce n'est qu'à partir de 15 heures que nous avons été informés qu'il était détenu au haut commandement de la gendarmerie, où il a ensuite été rejoint par Ibrahima DIALLO, arrêté à son tour dans l'après-midi. Ces arrestations, en plus d'être arbitraires, sont absolument illégales, et particulièrement celle d'Oumar SYLLA qui est intervenue en dehors des horaires autorisés par la loi guinéenne pour toute arrestation. **La loi guinéenne interdit en effet toute arrestation à domicile entre 21h et 6h du matin.**

Nous rappelons que c'est la deuxième fois, au cours du mois de juillet 2022, qu'Oumar SYLLA est arrêté. Déjà le 5 juillet dernier, il a été interpellé alors qu'il animait une conférence de presse. Deux autres activistes - **Billo BAH** (TLP-Guinée) et **Djanii ALPHA** (FNDC) - ont été traînés de force avec lui à la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ). Ils seront relaxés le 8 juillet 2022 par le Tribunal de

première instance de Dixinn. Les mobilisations citoyennes exigeant leur libération ont sans doute contribué à leur libération.

Ces arrestations et poursuites judiciaires surviennent alors que des violences ont de nouveau éclaté à Conakry, à la suite de l'interdiction par les autorités d'une série de rassemblements organisés par le FNDC à partir du 23 juin pour dénoncer la gestion unilatérale de la transition par la Junte militaire. Lors du dernier rassemblement du 28 juillet, les forces de l'ordre ont rapporté 12 blessés dans leurs rangs et l'interpellation de 85 personnes. Selon le FNDC, quatre personnes ont été tuées et plusieurs autres blessées par balle, dont 5 actuellement en situation critique. La violente répression du régime a pour objectifs de museler toute voix discordante et de décourager les citoyens et citoyennes à se mobiliser.

**Ces nouvelles arrestations sont un coup dur à la liberté de rassemblement pacifique et à la liberté d'expression en Guinée.** Nos organisations rappellent que l'interdiction de tous les rassemblements annoncée le 13 mai 2022 par le Comité national du rassemblement pour le développement (CNRD) « jusqu'aux périodes de campagnes électorales » est contraire au droit international - notamment le Pacte International relatif aux Droits civils et politiques et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, signés par la Guinée. Elle contrevient également à la charte de la transition voulue par le CNRD et signée le 27 septembre 2021 par le chef de l'Etat, dont l'article 34 stipule que « les libertés d'association, de réunion, de presse et de publication sont garanties ».

Suite à ces évènements, le FNDC a rencontré le Président en exercice de la Conférence des Chefs d'État de la CEDEAO, Son Excellence Umaro SISSOCO EMBALO, le vendredi 29 juillet. **Le FNDC a alors accédé à la demande de la CEDEAO de suspendre les manifestations pour une durée d'une semaine**, afin de permettre une issue favorable à la sortie de cette crise à travers la médiation.

**L'arrestation d'Oumar SYLLA et Ibrahima DIALLO, ainsi que le harcèlement des activistes du FNDC par le CNRD, compromet la mise en place et la réussite de ce processus de médiation.**

1. Nous exigeons la libération immédiate et la levée de toutes les charges à l'encontre d'Oumar SYLLA et d'Ibrahima DIALLO ;
2. Nous exigeons que le CNRD mette fin de façon immédiate à la répression et au harcèlement des activistes de TLP-Guinée et du FNDC ainsi que des citoyens ayant participé pacifiquement aux manifestations convoquées par le FNDC ;
3. Nous demandons aux partenaires internationaux de la Guinée d'appeler au respect des droits des activistes du FNDC et des citoyens guinéens, notamment en suspendant toute coopération sécuritaire avec le pays ;
4. Nous demandons aux autorités guinéennes de rétablir sans délai le droit à la liberté de réunion pacifique, d'abandonner les poursuites contre les

personnes qui souhaitent l'exercer, et de libérer les personnes arbitrairement arrêtées pour avoir exercé ce droit.

**Lundi, 1er août 2022**

**Signataires :**

1. ActionAid France
2. AfricanDefenders (Pan-African Human Rights Defenders Network)
3. Agir ensemble pour les droits humains
4. CRID
5. Festival des Solidarités Niger
6. FIDH, dans le cadre de l'Observatoire pour la Protection des Défenseurs des Droits Humains
7. IDST (Internationale des Savoirs pour Tous)
8. OMCT (Organisation mondiale contre la torture), dans le cadre de l'Observatoire pour la Protection des Défenseurs des Droits Humains
9. PAPDA Haïti (Plateforme haïtienne de plaidoyer pour un développement alternatif)
10. Survie
11. Tournons La Page

**Contact Presse :**

Moyra OBLITAS  
Chargée de communication à Tournons La Page  
([moyra.oblitas@tournonslapage.org](mailto:moyra.oblitas@tournonslapage.org))